

## CONDITIONS GÉNÉRALES : COURS

### PAIEMENTS

- **ACOMPTE** : toute inscription nécessite le paiement d'un acompte. Il valide l'inscription.
- **SOLDE** : le paiement complet d'une inscription doit s'effectuer au plus tard pour le 15/12.

### ANNULATION D'UNE INSCRIPTION

Toute annulation doit se faire obligatoirement par courriel à [ecole@tennisgeronsart.be](mailto:ecole@tennisgeronsart.be), une annulation par téléphone n'est pas valable et ne sera pas prise en compte.

- Une annulation **avant le 21/08/2023** donnera lieu au remboursement de la totalité des montants payés.
- **Du 21/08/2023 au 10/09/2023**, quelque soit le motif, il n'y aura pas de remboursement de l'acompte. Il y aura par contre remboursement des montants déjà payés, déduction faite de l'acompte.
- **A partir du 11/9/2023**, quelque soit le motif, il n'y aura plus aucun remboursement et vous serez redevable de l'entièreté du montant.
- Au cas où l'école ne serait pas en mesure d'honorer une demande d'inscription ou de respecter les disponibilités renseignées, elle remboursera les montants déjà payés.

### ABSENCES DE L'ÉLÈVE

Quel que soit les raisons et la durée, les absences ne donnent droit à aucun remboursement ou aucune récupération.

### ANNULATION DE COURS PAR L'ÉCOLE

- Il se peut que l'école soit dans l'obligation d'annuler certains cours pour des raisons indépendantes de sa volonté (professeur absent, intempérie, situation exceptionnelle, covid...). Dans ce cas, l'école s'engage à récupérer un maximum de 3 séances. Afin de récupérer ces séances, l'école peut imposer des dates de cours supplémentaires et ce après la date de fin de cycle prévu initialement.
- Si plus de 3 séances doivent être récupérées, l'école perdra des dispositions de remboursement ou de déduction sur le prochain cycle de cours.

### ASSURANCE

- Les jeunes nés en 2007 et après sont couverts par une assurance individuelle de type collectif.
- Pour les inscrits nés en 2006 et avant, aucune assurance individuelle de type collectif n'a été souscrite par l'école.
- Il est possible d'en obtenir une, sur demande, par mail ([info@tennisgeronsart.be](mailto:info@tennisgeronsart.be)) ou au secrétariat.

### COURS A 2 / INDIVIDUELS DU SAMEDI

- En cas d'annulations des cours par le professeur, les cours seront intégralement récupérés.
- En cas d'annulations par les élèves, un maximum de 3 séances seront récupérées, au-delà les séances ne seront ni récupérées ni remboursées.
- Les absences doivent être signalées au professeur au minimum la veille, sans quoi la séance ne sera pas considérée comme récupérable.

### DIVERS

- Chaque inscrit (les parents pour les mineurs) est tenu de signaler par écrit et spontanément à l'école, tout problème physique ou médical connu dont il est atteint; les informations transmises resteront confidentielles.
- En cas d'accident ou de problèmes de santé, l'école contactera un parent le plus rapidement possible; si l'urgence l'exige, ou en cas d'impossibilité de joindre quelqu'un, l'école agira en bon père de famille et prendra les mesures les plus adéquates possibles ( premiers soins, appel à un médecin ou au service d'urgence ); les frais engendrés par la situation sont à charge des personnes concernées.
- L'école décline toute responsabilité en cas de perte, détérioration ou vol, des objets ou effets personnels des élèves.
- Les élèves sont tenus d'utiliser le matériel mis à leur disposition avec respect et dans les normes qui leurs auront été expliquées; ils seront tenus responsable et assumeront les frais de toutes les dégradations liées à une utilisation non appropriée.